

L'ARNAQUE des grands-parents

Une personne qui réussit à vous soutirer de l'argent sous un faux prétexte commet un crime.

Une personne qui utilise l'identité d'une autre personne commet un crime.

Dites «NON» !

Raccrochez!

Vérifiez!



Sécurité publique de Trois-Rivières

819-691-2929



L'ARNAQUE des grands-parents

*...un fléau dont il faut
protéger nos aînés!*



Direction de la sécurité publique
de Trois-Rivières



Allo grand-maman ?

c'est moi !

M'as-tu reconnu ?

Le scénario du fraudeur

Il appelle une personne âgée en prétextant être un de ses petits-enfants ou un proche... en dit :

« Allo grand-maman

c'est moi !

M'as-tu reconnu ? »

Croyant qu'il s'agit de l'un de ses petits-enfants ou l'un de ses proches, la personne répond :

« Humm oui oui!

c'est « il donne le prénom ».

À partir de ce moment, le fraudeur enchaîne en utilisant le dit prénom afin de rendre la situation plus crédible.

Comment reconnaître l'arnaqueur ?

Il prétend être : le petit-fils ou la petite-fille, ou encore un voisin, un ami ou même un policier, un avocat ou un médecin. Il pourrait se dire victime : d'un accident ou de démêlés avec la justice ou encore de tout autre problème dans un autre pays. Il explique pourquoi sa voix est différente : en prétendant avoir été blessé ou encore parce que la communication est mauvaise. Il précise que c'est une urgence. Il insiste pour que la conversation demeure secrète. Il demande d'envoyer de l'argent par transfert de fonds ou dit envoyer un ami chercher l'argent au domicile.

Pourquoi le fraudeur réussit?

Le fraudeur utilise le lien émotif entre le supposé petit-fils et le grand-parent.

- le grand-parent veut aider
- il n'a pas le temps de penser, il doit agir immédiatement
- il ne prend pas le temps de valider l'information reçue auprès de ses proches

Que faire pour déjouer l'arnaque ?

Si l'appelant vous demande si vous l'avez reconnu, répondez simplement :

« NON ».

Posez des **questions personnelles** auxquelles, seul celui que l'appelant prétend être, pourrait répondre.

Refusez de faire des **virements d'argent** avant d'avoir vérifié! Refusez de remettre de l'argent à un inconnu qui passe à votre domicile même si l'interlocuteur l'a demandé en précisant de garder votre conversation secrète. Demandez-lui un numéro de téléphone pour le rappeler. **vous avez toujours le droit de dire « NON »**, même à un proche et n'hésitez pas à **raccrocher lorsque vous doutez de l'appel**.

Si vous croyez avoir été victime, communiquez avec votre Service de police et dénoncez ce crime.